

Académie de Caen : 14, 50 et 61 (bulletin n° 2)



Très chers collègues

Actualité EE Caen mars 2014 :

1/ question dépenses : un Eple peut il payer une contravention (excès de vitesse,...) ?

Merci à tous les collègues (de l'académie de Caen mais aussi de Rennes et Orléans Tours) qui ont répondu. Je remercie aussi vivement les personnels de direction et les services académiques qui m'ont donné leur avis juridique. Ces éléments peuvent vous aider à répondre si cette question vous est posée avec plus ou moins d'insistance... En voici la synthèse.

Le non respect du code de la route est une faute personnelle a priori dépourvue de tout lien avec le service. Seule la personne physique est concernée par l'infraction or l'eple est une personne morale. En outre, l'utilisation d'un véhicule de service n'autorise pas les infractions au code de la route. Cette responsabilité est bien « intuitu personae ». Cette réponse concerne surtout les excès de vitesse. Nous joignons à toute fin utile la circulaire du 05/12/2011 (merci à Patrick).

Cette faute pourrait être jugée comme non détachable du service notamment pour les papiers oubliés ou non disponibles (parfois il s'agit d'une faute de l'administration non imputable au conducteur) ou les contraventions de stationnement.

Toutefois lorsque le véhicule est celui de l'établissement, si le code de la route dispose que le titulaire du véhicule est pécuniairement responsable de l'amende pécuniaire, il lui appartient de prouver que cette infraction au code de la route ne lui est pas imputable.

2/ vie de l'association

La liste des adhérents EE 13-14 s'étoffe (un tiers des comptables de l'Académie). N'hésitez pas à nous rejoindre, **EE = entraide et convivialité** 😊 .

L'échange de messages électroniques (à l'instar de ce qui fonctionne si bien pour notre messagerie intendance) - adhérent ou pas – reste un moyen très efficace et rapide d'entraide entre collègues. Même si cela n'est pas simple du point de vue pratique (emplois du temps, réseaux routiers...), une

rencontre serait très intéressante afin que l'on puisse échanger de vive voix sur nos pratiques,... Les débats que nous avons eus lors de la formation sur les indicateurs financiers furent très intéressants. Certains collègues sont en outre prêts à venir représenter EE Caen à l'assemblée nationale d'EE (en général à Paris). Des questions propres à certains établissements (lycées mutualisateurs, dispositifs financiers particuliers tels que les fonds européens, lycées support de Greta, classes préparatoires...) peuvent faire l'objet de rencontres entre délégations académiques à cette occasion et pour l'avenir.

EE ACADEMIE DE CAEN, REGION BASSE NORMANDIE



Bulletin 2 13/14 du 31/03/2014